

FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-473 DU 15 OCTOBRE 1998

portant nomination de Monsieur
Eugène Kokou Tamégnon
CAPO-CHICHI en qualité de
directeur de cabinet.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 96-615 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique ;

Sur proposition du ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 30 septembre 1998 ;

DECRETE :

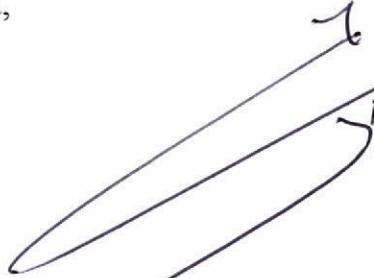
Article 1er.-Monsieur Eugène Kokou Tamégnon CAPO-CHICHI est nommé directeur de cabinet du ministère des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique.

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 15 Octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



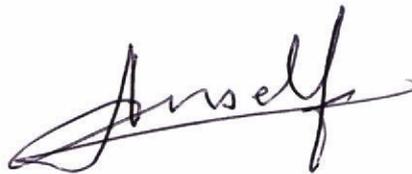
Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le ministre des Mines, de l'énergie
et de l'hydraulique,



Félix Essou DANSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MMEH 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSE 1 JO 1.